

NEWS RELEASE / COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate
Le 2 juin 2006

MM. MCGUINTY ET CHAREST S'ENGAGENT À COOPÉRER
La conclusion d'un protocole de coopération renforce à la fois le
Québec et l'Ontario

OTTAWA — Dalton McGuinty, premier ministre de l'Ontario, et Jean Charest, premier ministre du Québec, ont signé aujourd'hui un protocole de coopération dans lequel ils s'engagent à travailler ensemble à la mise en oeuvre des priorités communes et à bâtir une meilleure qualité de vie pour l'ensemble de leurs citoyens.

Faisant partie de ce protocole d'accord, un certain nombre de ministres ont signé en même temps neuf ententes de coopération spécifiques dont un accord central sur les affaires francophones.

« L'Ontario valorise sa relation profonde et continue avec le Québec, a affirmé M. McGuinty. Aujourd'hui, nous renforçons notre relation avec le Québec et ouvrons la voie à des améliorations dans des domaines clés qui présentent des avantages à long terme pour les deux provinces ».

« Le Québec et l'Ontario entretiennent une importante relation historique en matière de coopération qui a mené à de grandes réalisations, a déclaré M. Charest. Cette relation doit non seulement être préservée, mais aussi renforcée afin que nos deux gouvernements soient en mesure de mieux faire face aux nombreux nouveaux défis auxquels ils sont confrontés ».

En avril 2004, les deux premiers ministres se sont rencontrés à Toronto pour discuter des possibilités de collaboration dans des domaines de priorité communs. Ils se sont mis d'accord pour travailler ensemble et ont demandé à leurs ministres de développer des accords relatifs à chacun des secteurs clés.

Cette collaboration donne lieu à la signature aujourd'hui d'une série d'ententes conclues entre l'Ontario et le Québec, toutes portant sur des priorités communes des deux provinces. En plus de l'Entente de coopération et l'Accord de coopération et d'échanges en matière d'affaires francophones, le Protocole englobe huit ententes sectorielles de coopération, soit :

- Entente concernant le transport;
- Entente concernant la promotion du développement durable du territoire public et des ressources naturelles;
- Entente concernant la protection des forêts;
- Entente concernant la santé;
- Entente concernant la culture;
- Entente concernant le tourisme;

- Entente concernant la sécurité civile;
- Entente concernant les impacts environnementaux transfrontaliers.

« Nous sommes déterminés à améliorer nos relations avec les autres provinces, de dire M. McGuinty. Les citoyens que nous servons s'attendent à ce que leurs gouvernements travaillent ensemble et obtiennent des résultats en ce qui concerne la mise en oeuvre des priorités communes ».

« Améliorer la collaboration entre nos deux gouvernements nous permettra de faire un meilleur usage des ressources disponibles afin d'améliorer les services publics et de bâtir une meilleure qualité de vie pour nos citoyens, fait remarquer M. Charest. Une meilleure collaboration entre nous, contribuera aussi à améliorer la Fédération, au bénéfice de l'ensemble des Canadiens ».

MM. McGuinty et Charest ont aussi présidé aujourd'hui la signature de l'Entente Ontario Québec portant sur la mobilité des travailleurs dans l'industrie de la construction. L'entente sur la mobilité de la main d'oeuvre contribue à bâtir, pour les deux provinces, un avenir meilleur à long terme. Elle facilitera l'accès aux deux provinces pour les travailleurs et les entreprises de la construction tout en améliorant les deux économies grâce à une meilleure circulation des travailleurs qualifiés et du capital.

Avec la signature de cette entente, les résidents de l'Ontario et du Québec auront plus facilement accès aux emplois et aux occasions d'affaires dans l'industrie de la construction dans chacune des provinces. Les résidents de l'Ontario auront un meilleur accès aux contrats et emplois dans le domaine de la construction au Québec, ainsi qu'un meilleur accès aux contrats provenant de certaines sociétés d'État du Québec. Réciproquement, l'accès des résidents du Québec sera rétabli en ce qui concerne les contrats et les emplois dans le domaine de la construction du secteur public en Ontario, notamment ceux des hôpitaux et des écoles. De plus, le Québec aura un meilleur accès aux projets de construction de certaines sociétés d'État de l'Ontario.

En ce qui concerne les contrats de construction des sociétés d'électricité, l'entente comporte un engagement formel d'accès réciproque aux entrepreneurs des deux provinces. En bout de ligne, les résidents des deux provinces bénéficieront de la collaboration fructueuse des deux gouvernements sur des question telles que la mobilité de la main-d'oeuvre.

- 30 -

Available in English

Renseignements: Bureau du premier ministre
du Ontario
Relations avec les médias
416 314-8975
www.ontario.ca/premier

Attachée de presse
Cabinet du Premier ministre du
Québec
(418) 643-5321
www.gov.qc.ca